

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

Date de la convocation : le 9 juin 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 12, votants : 13

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, LIZÉ Sandra, PASSEBON Virginie, TEXIER Elisabeth

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSSE Vincent, GOUSSARD Christian, HACQUIN Stéphane, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Absent(e)s et excusé(e)s:

HACQUIN Stéphane (donne procuration à P. BILLARD)
FLOUQUET Stéphane
SAFANJON Fabien,

Secrétaire : COURTECUISSSE Vincent

Début de séance : 20h30

Point 1 : Modification de la délibération DEL2017-13 - Affectation du résultat 2016 à l'exercice 2017 (DEL2017-28)

Vu

- les articles L 2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 30 mars 2017 approuvant le Compte administratif 2016,
- l'excédent global de fonctionnement cumulé 2016 de 460 381,36 €,
- le déficit d'investissement cumulé 2016 de 246 012,77 €,
- les restes à réaliser en investissement dépense 2016 de 311 453.99 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 selon la répartition suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) 460 381.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative numéro 1 (DEL2017-29)

Investissement – Dépense		
Chapitre 23		
Article 2318	Autres immobilisations corporelles	7 550.00
TOTAL 23		7 550.00

Investissement – Recette		
Chapitre 021		
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	-214 368.59
Chapitre 040		
Article 28031	Frais d'étude	6 435.00
Article 2804182	Bâtiments et installations	1 115.00
Chapitre 10		
Article 1068	Excédents de fonctionnement	214 368.59
TOTAL 041		7 550.00

Fonctionnement – Dépense		
Chapitre 023		
Article 023	Virement de la section de fonctionnement	-214 368.59
Chapitre 042		
Article 6811	Dotations aux amortissements	7 550.00
TOTAL		-206 618.59

Fonctionnement – Recette		
Chapitre 002		
Article 002	Excédent antérieur reporté	-214 368.59
Chapitre 75		
Article 752	Revenus des immeubles	7 550.00
TOTAL 73		-206 618.59

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

Point 3 : Amortissement des dépenses liées à l'étude de faisabilité d'une passerelle entre Sciecq et Echiré faite en 2013 (DEL2017-30)

Une étude de faisabilité d'une passerelle pour franchir la sèvre entre la commune de Sciecq et échiré pour un montant de 6 434.48 € a été réalisée en 2013. Cette étude n'ayant pas été suivie de travaux, puisque c'est l'option du bateau à chaîne qui a été retenue, il est nécessaire de l'amortir.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, cette étude est amortissable sur une durée qui ne peut excéder 5 ans.

Il est proposé au conseil municipal, au vu du montant, de fixer à un an la période d'amortissement des dépenses liées au financement de l'étude de faisabilité d'une passerelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Point 4 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 4 lot 1 Entreprise TROUBAT (DEL2017-31)

Cet avenant au marché porte sur les travaux réalisés sur le mur de clôture donnant sur la rue des trois moulins pour un montant de 3 128.62 € HT.

Se décomposant ainsi :

- Plus-value de 7 606.58 €
- Moins-value de 4 477.96 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

Point 5 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 2 lot 2 Entreprise SA la Charpente Thouarsaise (DEL217-32)

Cet avenant au marché porte sur les travaux réalisés sur la charpente du bar, de la salle et de l'hébergement ainsi que sur le plancher et l'escalier pour un montant de 2 029.02 € HT.

Se décomposant ainsi :

- Plus-value de 2 480.76 €
- Moins-value de 451.74 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

Point 6 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 1 lot 4 Entreprise Sarl Hervo Alu (DEL2017-33)

Cet avenant au marché porte sur des travaux concernant les stores, les volets et les gardes corps pour un montant de – 2 088.00 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

Point 7 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 1 lot 5 Entreprise SAS Audis (DEL2017-34)

Cet avenant au marché porte sur les travaux réalisés en plus sur la partie hébergement et en moins sur la partie bar et salle pour un montant de - 1 724.57 € HT.

Se décomposant ainsi :

- Plus-value de 4 144.34 €
- Moins-value de – 5 868.91 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

**Point 8 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 1 lot 7 Entreprise SARL
SNP (DEL2017-35)**

Cet avenant au marché porte sur les travaux de peinture pour un montant de - 1 705.19 € HT.

Se décomposant ainsi :

- Plus-value de 818.00 €
- Moins-value de - 2 523.19 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

**Point 9 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 1 lot 8 Entreprise SARL
Sabourault (DEL2017-36)**

Cet avenant au marché porte sur la fourniture d'un ballon d'eau chaude pour un montant de 553.36 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

**Point 10 : Marché Pause Sciecquoise- Avenant 1 lot 10 Entreprise SARL
Auger (DEL2017-37)**

Cet avenant au marché porte sur des variantes concernant la sonorisation, la vidéo projection et les luminaires pour un montant de 816.90 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'avenant à l'unanimité.

Point 11 : Tarif de location (DEL2017-38)

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

**Point 12 : Dénomination du nom de la rue du clos de la Brelandière
(DEL2017-39)**

La voirie du lotissement du clos de la Brelandière étant achevée, cette voirie devant entrer dans le domaine public, le lotisseur nous demande de bien vouloir la nommer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide de nommer la voie : Rue de la Brelandière.

Point 13 : Informations

Monsieur le Maire informe le conseil de la nouvelle organisation des transports collectifs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Il donne lecture du courrier envoyé au Président de la de la CAN par les maires de ST MAXIRE et SCIECQ le 29 mai dernier afin de souligner les carences importantes de la nouvelle offre de transport s'agissant de nos deux communes, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

Point 14 : Questions diverses

Certains membres du conseil s'interrogent sur la nouvelle facturation du SECO basée sur un estimatif de consommation et des éventuelles conséquences négatives qui pourraient impacter leurs clients.

La séance est levée à 21h50 par Monsieur le Maire